2026/126
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 3.1 : Acquisitions
26.D.093

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 25 septembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 18 septembre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G.GOURDEL donne pouvoir à D.LELUBEZ, A.VAGNER donne pouvoir à R.LEBARBIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

Foncier : acquisition de la parcelle ZC 406.

L'acquisition de la parcelle ZC 406, d'une superficie de 2 490 m^2 et (25 m^2 en zone A et 2 465 m^2 en zone U) permettrait à la commune de faciliter les projets d'extensions, l'accessibilité aux services publics et le développement de la centralité de la commune.

Mr le maire, en accord avec Mme Diguet et sur un avis de la commission finances, a proposé la somme de 25 € du mètre carré pour la zone U et 2.25 €/m^2 pour la zone A. A l'issue de cet accord à l'amiable, validé en commission Finances du 21 septembre 2026, Monsieur le Maire, en respect de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, demande au conseil municipal de l'autoriser à acquérir ce bien pour la commune.

Délibération

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant une délibération du conseil municipal pour toutes acquisitions de biens immobiliers.

Vu l'article LI311-10 du Code Général des Collectivités Territoriales encadrant les acquisitions foncières à l'amiable,

Vu l'avis favorable formulé par la commission Finances du 21 septembre 2026,

Considérant que la parcelle ZC 406 revêt une importance particulière pour le

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D093-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

développement de la commune et pour l'accès aux services publics,
Considérant les enjeux actuels introduits par les différents documents d'urbanisme en vigueur, dont le SCOT, le PADD et le futur PLUi,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Faire l'acquisition de la parcelle ZC 406 pour la somme de 61 681.25 € (hors frais notariés),
- Prendre en charge les frais notariés relatifs à cet acte de vente ainsi que tous les frais nécessaires à l'acquisition de cette parcelle,
- Signer tout acte nécessaire à l'acquisition de cette parcelle.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

19	Voix pour	
0	Voix contre	
0	Abstentions	
19	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'autoriser le maire à engager les démarches pour l'acquisition de la parcelle ZC 406 et pour la somme de 61 681.25 €,
- Prendre en charge les frais notariés relatifs à cet acte de vente ainsi que tous les frais nécessaires à l'acquisition de cette parcelle,
- Signer tout acte nécessaire à l'acquisition de cette parcelle.

La secrétaire de séance,

V.DALBIN

Le Maire,

F.BRISSET



Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D093-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026